

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 23
- procurations : 9
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

Etait absente excusée : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2022/79

Objet : Budget supplémentaire 2022

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance du projet de Budget supplémentaire 2022, examiné par la Commission des Finances et du Budget du 20 juin 2022.

Le budget supplémentaire se compose :

- De l'affectation définitive des résultats (prise en compte de la différence entre les résultats anticipés du budget primitif 2021 et des résultats définitifs suite à l'adoption du Compte administratif 2021)
- Des crédits nouveaux ou annulations de crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le montant global des crédits du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	-35 821.06 €	-35 821.06
Fonctionnement	363 177.91 €	363 177.91 €

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

30 JUIN 2022

ID : 031-213105612-20220629-D2022_79-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions (MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS)

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2022

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 30 JUIN 2022

- Affiché le 30 JUIN 2022

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 23
 Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 28
 Contre : 1
 Abstentions : 4

Date de convocation : 23 juin 2022

Présenté par (1),

A , le L'Union, le 29 juin 2022 .

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Le Maire
 Marc PÉRE



[Handwritten signature]

BAMIERE Frédéric	
BAUMLIN Philippe	
BEC Brigitte	<i>[Signature]</i>
CABERO Danlele	
CADIEU Julien	<i>[Signature]</i>
CELERIER Christine	<i>[Signature]</i>
COMBE Frédéric	<i>[Signature]</i>
DEHOURS Didier	<i>[Signature]</i>
DOMENEGHETTY Jean-Marc	<i>[Signature]</i>
FERRE Carole	
FEUILLERAT Joël	<i>[Signature]</i>
GARDE Philippe	
GENNARO-SAINT Christine	<i>[Signature]</i>
GODEAS Isabelle	<i>[Signature]</i>
GREGOIRE Karen	<i>[Signature]</i>
GRUEL Marie-Louise	<i>[Signature]</i>
GUEDES Monique	<i>[Signature]</i>
JARRIGE Roxane	
MAURIN Nadine	<i>[Signature]</i>
MERLEY Philippe	<i>[Signature]</i>
MITTAUX Guy	<i>[Signature]</i>

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 031-213105612-20220629-D2022_79-DE

30 JUIN 2022



IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

D2

MOLET Denis	
NAVARRO Yvan	
ORTIC Laurent	
PERROUX Christine	
PUGET Yannick	
QUONIAM-DOUREL Valérie	
ROFE David	
ROUX Laurent	
SERRET-PERES Géraldine	
SIMON-LABRIC Nathalie	
TOULZE Florence	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant :